

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cafétéria ESSA Inc.	Numéro de permis 2009908	Date d'inspection Le 16 avril 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire ESSA		Numéro de téléphone (506) 344-3064	
Adresse 65 rue De L'École Lamèque NB E8T 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Pendant ma surveillance, j'ai vérifié les heures de formation continue afin de tenir un suivi régulier,
- J'ai constaté que la plupart des éducatrices ont complété les heures nécessaires.
- J'ai eu une discussion avec l'éducatrice, car elle n'a pas encore débuté les heures de formation.

Je me suis assuré que l'éducatrice reçoit l'agenda des formations continues par courriel pendant ma surveillance.

- La programmation est panifiée et documentée.

Pendant ma visite, j'ai pu observer à mon arrivée. L'éducatrice responsable débute la journée après l'arrivée de tous les enfants.

La journée débute avec le rangement et une lecture, par la suite ils font une activité de table. Les enfants reconnaissent leur nom et trace chaque lettre calmement.

Les éducatrices sont calmes et posent des questions ouvertes afin de bien comprendre les enfants.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 avril 2024

Date

original signé par
Lisa Simard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 avril 2024

Date